

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.

**COMMUNIQUÉ DU 7 FEVRIER 2024
RELATIF A L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**



**initiiée par
SII GOES ON**

Agissant de concert avec Monsieur Bernard Huvé, Madame Alexia Slape, Monsieur Arnaud Huvé, Monsieur Alban Huvé, Madame Christiane Guillebaut, Monsieur Eric Matteucci, Monsieur Antoine Leclercq, Monsieur François Goalabré, Monsieur Charles Mauclair, Monsieur Didier Bonnet et BTO Sanok S.à r.l.

**MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE ET DU DOCUMENT AUTRES
INFORMATIONS RELATIF AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE SOCIETE POUR L'INFORMATIQUE
INDUSTRIELLE – S.I.I.**



Le présent communiqué a été établi par Société pour l'Informatique Industrielle – S.I.I. et est diffusé en application des dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** »).

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa déclaration de conformité du 6 février 2024, apposé le visa n° 24-019 en date du 6 février 2024 sur la note d'information en réponse (la « **Note en Réponse** ») établie par Société pour l'Informatique Industrielle – S.I.I. relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par SII Goes On (l' « **Offre** »).

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Société pour l'Informatique Industrielle – S.I.I. (le « **Document Autres Informations** ») figurent dans un document déposé auprès de l'AMF le 6 février 2024 et complètent la Note en Réponse.

La Note de Réponse et le Document Autres Informations sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org), de SII Goes On (SIIgoeson.fr) et de Société pour l'Informatique Industrielle – S.I.I. (<https://sii-group.com/fr-FR>) et peuvent être obtenus sans frais au siège social de Société pour l'Informatique Industrielle – S.I.I., 8 rue des Pirogues de Bercy, 75012 Paris.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.

AVIS IMPORTANT

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Société pour l'Informatique Industrielle – S.I.I. décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.